

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE LA CHARTE SUR LE DON EN CONFIANCE EN 2008

Faits marquants de l'année 2008

■ Nouveau membre : Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)

Agréé en mars 2008.

Tout comme les 56 associations déjà agréées, le *Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE)* s'engage à respecter la Charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles.

Le BICE est un réseau international catholique d'organisations non gouvernementales qui s'engagent pour la promotion et la protection durable de la dignité et des droits de l'enfant.www.bice.org

■ Réforme du Comité

Adoptée par l'Assemblée générale extraordinaire du 13 février 2008, elle renforçe le Conseil d'administration du Comité par l'arrivée de personnalités qualifiées qui disposent désormais de la majorité à ce Conseil; l'objet social est précisé et l'action vers le grand public et les donateurs est amplifiée, notamment par la création de l'Observatoire de la Confiance.

■ Textes d'Application de la Charte (TAC)

Cette nouvelle version tout aussi complète mais plus lisible des TAC a été adoptée par le Conseil d'administration le 26 juin 2008. Elle précise certains engagements spécifiques à l'appel à la générosité du public.

■ Activité contrôle

Tous les agréments sauf un ont fait l'objet de demandes de progrès, le Comité poursuivant ainsi son œuvre d'amélioration des pratiques. Aucun manquement grave n'a nécessité un retrait d'agrément.

■ Relations extérieures - communication

L'Observatoire de la Confiance dans les organisations qui font appel à la générosité du public a publié les résultats de la deuxième étude sur la confiance réalisée par TNS-Sofres.

Débats d'idées : ils se sont poursuivis sur 3 sujets : sur le CER et la nouvelle norme, sur la question de la rémunération ou pas des dirigeants élus et sur la rémunération et le pilotage des prestataires de collecte.

■ Résultat financier

Un résultat en léger déficit, de nature conjoncturelle. La trésorerie disponible s'établit toujours à près d'une demi-année de charges d'exploitation.

■ Objet social du Comité de la Charte

« Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en en contrôlant l'application...»

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante



TABLE DES MATIERES

I – I	Le contrôle et l'agrément des organisations	p 7
1.1	Rapport de la Commission d'agrément et de contrôle sur l'année 2008	p 7
II –	La réforme du Comité	p 11
III -	- Déontologie et groupes de travail	p 13
3.1 3.2 3.3	Table ronde et groupes de travail Les sujets de déontologie en cours d'étude Une nouvelle version des textes d'application de la Charte du Comité (TAC)	p 13 p 14 p 15
IV -	- Communication et relations extérieures	p 17
4.1 4.2	Communication externe Observatoire de la Confiance dans les organisations faisant appel à la générosité	P 17
	du public : résultats de la deuxième étude réalisée par TNS SOFRES	p 17
4.3	Relations extérieures	p 18
4.4	Candidatures à l'agrément du Comité	p 21
V –	Le Fonctionnement du Comité de la Charte et sa gouvernance	p 22
5.1	Assemblées générales	p 22
5.2	Le Conseil d'administration	p 22
5.3	Les ressources humaines	p 23
VI -	- Extrait des comptes	p 25
Ann	nexe au rapport annuel	
Ann	exe 1 Les organisations agréées par le Comité de la Charte	p 31

I – LE CONTROLE ET L'AGREMENT DES ORGANISATIONS

1.1 – Rapport de la Commission d'agrément et de contrôle sur l'année 2008

1.1.1 Les agréments renouvelés et les nouveaux agréments en 2008 - Caractéristiques des organisations

Comme nous le notions l'année précédente, les organisations dont les agréments ont été renouvelés en 2008 appartiennent à des secteurs d'activité représentatifs de l'ensemble des membres du Comité de la Charte : aide à la recherche médicale fondamentale et appliquée tous secteurs ou axée sur un secteur thérapeutique spécifique, lutte contre la faim et entraide nationale et internationale, notamment à destination des exclus, des migrants, aide à l'enfance, aide au bénéfice de catégories de populations sectorielles spécifiques,...

De tailles très diverses, de la très petite organisation à des organisations très importantes, ayant une structure juridique simple représentée par une personne morale unique, ou comportant des structures affiliées ou des implantations locales indépendantes ou non, les organisations dont le renouvellement d'agrément a été analysé en 2008 ont été au nombre de 19. Sur ce chiffre, 4 ont concerné des fondations, 15 des associations.

D'autre part, une nouvelle organisation a été agréée par le Comité en 2008 : le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) et la Commission s'est prononcée pour l'agrément d'une autre organisation lors de sa séance du 18 décembre 2008 : Elevages sans Frontières (ESF).

1.1.2 Les types de décisions prises par la CAC en 2008

a) Rappel des dispositions statutaires

Les décisions de la Commission d'agrément et de contrôle sont définies à l'article 8.3 du règlement intérieur du Comité. Elles peuvent être de cinq niveaux :

- renouvellement pur et simple de l'agrément,
- renouvellement assorti d'observations, de recommandations et / ou de demandes d'amélioration,
- renouvellement avec injonction de faire,
- renouvellement assorti d'un avertissement,
- non renouvellement.

Il est précisé que « le non-respect par l'organisation des demandes d'amélioration formulées par la Commission d'Agrément et de Contrôle justifie une décision plus sévère ».

⇒ Nature et nombre des décisions prononcées

La Commission d'agrément et de contrôle s'est réunie 10 fois en 2008, les 24/01, 21/02, 13/03, 17/04, 22/05, 19/06, 25/09, 23/10, 20/11, 18/12. L'examen des dossiers de renouvellement, concentré sur 8 séances, a conduit à prononcer 19 renouvellements, dont 2 après un examen complémentaire de la Commission dû à la nécessité d'obtenir de l'organisation d'autres informations jugées nécessaires.

Comme précisé plus avant, la Commission s'est, en outre, prononcée après rapport de deux de ses commissaires, selon la procédure en vigueur, pour l'agrément de deux nouveaux membres.

Aucune remise en cause de l'agrément n'est intervenue en 2008.

Une seule décision a fait l'objet d'un renouvellement pur et simple. Les autres ont été assorties de demandes.

⇒ Les demandes accompagnant les décisions

Dans la plupart des cas, la Commission d'Agrément et de Contrôle demande des améliorations sur certains points soumis au contrôle du Comité, tout en reconnaissant parfois le travail d'amélioration déjà accompli par l'organisation.

En aucun cas, il ne s'agit de remarques qui seraient de nature à remettre en cause l'agrément. Celles-ci concernent souvent les mêmes domaines, avec des variantes selon l'organisation et le degré des manquements. Il existe donc une convergence de points sensibles, que nous avons réunis en fonction des grands principes de la Charte.

1 - Fonctionnement statutaire et gestion désintéressée

Les demandes ont porté sur des organisations de toutes tailles ; elles ont concerné environ le quart des dossiers examinés. Les manquements constatés, qui doivent donc être redressés, ont porté sur les principaux points suivants :

- un manquement à une règle du Comité : la non invitation du contrôleur à assister à un conseil d'administration de l'organisation ;
- des demandes relatives au fonctionnement statutaire (plusieurs cas), avec des objectifs divers : (°) assurer la conformité de l'action avec l'objet statutaire (fondations abritées, antennes locales,...) (°) préciser les modalités de fonctionnement de l'organisation (définition des différentes catégories de membres, des attributions des différentes instances, des délégations de pouvoir,...).

2 - Rigueur de la gestion

Trois grandes catégories de remarques, qui ont concerné près de la moitié des dossiers examinés, ont porté sur :

- la nécessité d'avoir des procédures écrites, avec, le cas échéant, la mise en place d'un calendrier de réalisation ;
- l'actualisation de procédures existantes, mais devenues obsolètes ;
- la formalisation de procédures de contrôle, internes ou concernant des associations locales ;

Hormis deux cas, ces remarques ont surtout concerné des organisations de tailles modestes.

3 - Communication – Actions de collecte

Les demandes ont concerné également près de la moitié des dossiers analysés. Elles ont porté sur :

- l'information diffusée sur le projet associatif (orientations générales, engagements, choix d'actions),
- les structures qui assurent la mise en œuvre de ce projet (activité, liens juridiques, flux financiers que l'organisation entretient avec ses filiales ou partenaires, référence au site internet du réseau international auquel appartient l'organisation),
- le droit des donateurs d'accéder aux données personnelles les concernant dans les fichiers des organisations,...

Trois décisions mettent en avant les conditions d'utilisation du logo et de la marque d'agrément du Comité de la Charte, non conformes aux préconisations du Comité, et l'une d'elles dénie tout autre commentaire sur la décision relative au renouvellement.

Une décision rappelle la nécessité, pour toute comparaison avec d'autres organisations, de n'utiliser que des données vérifiables, ce qui en limite souvent la possibilité.

4 - Transparence financière

Les remarques sur la transparence financière ont concerné environ le quart des décisions.

La majorité des demandes ont porté, comme ce fut le cas les années précédentes pour d'autres organisations, sur les commentaires explicatifs des bilan, compte de résultat, et surtout compte d'emploi des ressources (requérant notamment une clé de répartition des frais de fonctionnement dans les différentes rubriques des emplois). L'invitation est souvent faite aussi à publier ces états financiers sur le site Internet des organisations.

Dans deux cas particuliers, la Commission a demandé plus de clarté sur la gestion patrimoniale ou la politique de placement financier dans l'information délivrée au donateur.

Toutefois, un changement dans la présentation du CER devant s'imposer aux organisations pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2009, le Comité aura à reprendre dès 2009 des préconisations dans ce domaine, et la Commission a volontairement limité ses exigences en 2008.

⇒ Autres demandes

Ont été relevés :

- la non remise du référentiel (devenu questionnaire de base au 13/02/08) par l'organisation dans les délais requis (fin janvier), le retard pouvant être de plusieurs mois ;
- le non respect par l'organisation des engagements pris envers la Commission.

Dans deux cas, ces manquements ont nécessité un deuxième examen en séance de la Commission avant que celle-ci ne statue sur le renouvellement.

1.1.3 – Le fonctionnement des contrôles au Comité de la Charte

Dans son rapport sur l'année 2007, la Commission d'agrément et de contrôle avait largement évoqué la méthodologie de contrôle appliquée par les contrôleurs (basée notamment sur le principe du « déclaratif », avec pour corollaire un contrôle s'appuyant sur une méthodologie précise).

Le programme de travail du contrôleur, les « critères d'appréciation des organisations », le contenu des rapports du contrôleur, le recrutement et la formation des bénévoles, avaient été détaillés. Nous ne reviendrons donc pas sur ces différents aspects du contrôle dans le présent rapport. Nous signalerons toutefois que le recrutement et la formation des bénévoles constituent une préoccupation permanente, dans le souci d'avoir toujours à disposition les contrôleurs de haut niveau et en adéquation avec les besoins émanant de la diversité des organisations membres du Comité.

a) La Direction des Contrôles : départ d'André de Montalembert, arrivée de Fabrice de Laval

La Direction Contrôles au sein du Comité est assurée par un permanent dont le rôle est essentiel puisqu'il conjugue des responsabilités techniques et des responsabilités organisationnelles.

b) La formation méthodologique

Outre une formation d'accueil générale dispensée par les instances dirigeantes du Comité, existait depuis 2006 une formation méthodologique en deux modules d'une demi-journée, auxquels venait s'ajouter une formation spécifique sur le compte d'emploi des ressources tel que préconisé par le Comité.

Cette formation était animée par plusieurs commissaires et contrôleurs.

A la suite d'un travail de réflexion mené par la Présidence de la CAC, la Direction Contrôles, et les formateurs, il a été décidé de revoir, refondre et compléter les anciens modules. A ainsi été mis en place, en vue de la seconde session de formation intervenue le 8 décembre 2008, un nouveau module regroupant l'ensemble des procédures et le contenu du contrôle, à traiter sur une journée complète de formation. Ce module s'appuyant sur la Charte, les textes d'application de la Charte, les critères d'appréciation et enrichi de points de contrôle de référence a fait l'objet d'un texte commenté remis aux nouveaux contrôleurs, ainsi qu'à l'ensemble des membres du contrôle.

La formation plus spécifique sur le CER a continué à être dispensée comme auparavant, dans la première session de 2008, mais va faire l'objet, début 2009, d'une adaptation tenant compte des nouvelles normes imposées.

Le 13 mars 2008, une séance sur la collecte de fonds par marketing direct a été animée par un intervenant extérieur.

1.1.4 – Les autres travaux de la Commission d'agrément et de contrôle

En dehors de son rôle d'examen des dossiers de renouvellement des organisations membres, rôle exercé en application des textes approuvés à l'occasion de la réforme de structure du Comité (notamment art. 14 des statuts, art. 4 à 8 du règlement intérieur), la Commission d'agrément et de contrôle s'est également intéressée à divers axes de travaux et recherches, dans le but d'améliorer la connaissance de ses contrôleurs et commissaires, et aussi de remplir la mission consultative dont elle est chargée préalablement à l'adoption de nouveaux textes et règles proposés par le Conseil d'administration du Comité.

Ainsi, dans le cadre de son rôle consultatif, elle a, en 2008 :

- été consultée, lors de sa séance du 24/1/2008, sur les nouveaux textes des statuts et du règlement intérieur approuvés par le CA du 10/1/2008, et soumis à l'AG du 13/2/2008 ;
- été consultée sur la nouvelle présentation des TAC, lors de sa séance du 19/6/2008. Ces textes sont maintenant en vigueur et applicables depuis le 26/6/2008.

Signalons également :

- les réunions des « petits cercles » organisées par les commissaires avec les contrôleurs de l'ensemble des organisations dont ils ont la charge, qui permettent de travailler sur des points de contrôle transversaux, et de faire bénéficier l'ensemble des membres du corps de contrôle des expériences ainsi mises en lumière.
- le séminaire interne à la Commission d'agrément et de contrôle qui s'est tenu le 23 octobre 2008, et qui a permis de réfléchir sur l'amélioration du fonctionnement du contrôle, un relatif formatage de présentation des rapports, les relations commissaires / contrôleurs / instances dirigeantes du Comité, les actions de formation / information à prévoir et mettre en œuvre, la communication (intranet, lettre « info contrôle », jurisprudence des décisions du Comité,...).

La liste des organisations agréées au 31 décembre 2008 figure en annexe 1.

II – LA REFORME DU COMITE

■ La réforme du Comité

Durant toute l'année 2007 et après une phase de consultations de plusieurs présidents d'organisations et de plusieurs experts sur le sujet, le Conseil d'administration a longuement réfléchi et débattu à de nombreuses reprises sur le projet de réforme du Comité.

Le bureau, assisté de plusieurs organisations agréées et de Commissaires, s'est réuni plusieurs fois, y compris par téléphone, et a contribué également de façon importante aux études et à la réflexion sur la réforme et précisé les modalités de celle-ci.

Six réunions d'information et de présentation du projet ont été organisées fin 2007 à l'attention du corps de contrôle et, surtout, de l'ensemble des membres (cinq réunions, auxquelles 32 organisations ont assisté). Ces sessions de présentation ont conduit à quelques modifications du projet.

Tout ce travail préparatoire a été suivi d'un débat lancé, avant l'Assemblée, par quelques organisations membres à la fois sur le fond, la forme et la méthode de discussion du projet de réforme. Après un débat de qualité, l'Assemblée générale du 13 février 2008 a majoritairement approuvé la réforme.

Résumé pratique : les grands axes de la réforme du Comité de la Charte à la suite de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 février 2008.

→ Le Comité est renforcé avec l'arrivée d'administrateurs indépendants

À la suite de la réforme du Comité de la Charte adoptée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 13 février 2008, le Comité est désormais dirigé par un conseil d'administration, élu par l'Assemblée générale, comprenant des personnalités qualifiées, indépendantes, dont le président du Comité, qui disposent statutairement de la majorité et de représentants d'organisations agréées. Le premier Conseil a été constitué de 7 personnalités qualifiées et de 6 organisations.

L'objectif est d'apporter une vision nouvelle, une indépendance, une diversité de compétences et d'expertises reconnues ainsi qu'une capacité à adapter les règles déontologiques aux évolutions de la société. Le Conseil devient responsable de l'adoption des règles déontologiques applicables.

→ La composition du nouveau Conseil d'administration

• Personnalités qualifiées

- Edith Archambault (vice-présidente) : professeur émérite de l'Université de Paris1Panthéon-Sorbonne, auteur du livre « *Le secteur sans but lucratif, associations et fondations en France* », primé par l'Académie des sciences morales et politiques.
- **Patrick Baquin :** directeur du département du développement économique et de l'économie sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Anne Chanon : directrice générale adjointe de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, en charge de la déontologie et des affaires extérieures.
- Jean-Pierre Duport : administrateur sortant du Comité de la Charte, préfet de région honoraire.
- **Philippe Rollier :** administrateur sortant du Comité de la Charte. Durant 6 années, président de Lafarge North America, directeur général adjoint du Groupe Lafarge. Administrateur de sociétés.
- Michel Soublin (président) : administrateur sortant du Comité de la Charte. De 1973 à juillet 2007, il a occupé divers postes de direction générale, de contrôle de gestion et celui de trésorier de Schlumberger Limited.
- Claude Thélot : conseiller-maître honoraire à la Cour des Comptes, président de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école en 2004.

• Organisations membres

- Association Petits Princes : Michel Fleury
- Association pour la Recherche sur le Cancer : Axelle Davezac (trésorière)
- Comité Catholique Contre la Faim et pour le Développement : Martial Lesay
- Les Restaurants du Cœur : François Danré puis Hervé Guérin
- Secours Catholique : Pierre Levené (secrétaire général)
- Sos Villages d'enfants : Gilles Paillard

Le bureau est constitué de : Michel Soublin, président, Edith Archambault, vice-présidente, Pierre Levené, secrétaire général et Axelle Davezac, trésorière.

→ L'objet social est précisé

Le « nouveau » Comité de la Charte se tourne aujourd'hui résolument vers le respect du donateur et l'intérêt du public comme le précise désormais son objet social : « Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en en contrôlant l'application ».

Cette réforme a fait l'objet d'une conférence de presse le 20 février 2008 au Press Club de France à Paris et de publications sur les premières pages de sites Internet d'organisations agréées.

→ Corps de contrôle

La Commission d'Agrément et de Surveillance devient la Commission d'agrément et de contrôle. Habilitée à donner, à renouveler ou à retirer les agréments, elle est composée d'un maximum de 12 membres (« commissaires ») expérimentés, indépendants et bénévoles sans lien direct ou indirect avec les organisations dont ils étudient les dossiers. Elle est présidée par Suzanne Thaly.

Le Conseil d'administration dont la majorité est désormais constituée de personnalités qualifiées examine les décisions de la Commission d'agrément et de contrôle à laquelle il a délégué la responsabilité de l'agrément. Il peut, dans des cas exceptionnels, s'il y a des raisons essentielles, décider lui-même, dans le cadre de la reprise ponctuelle de la délégation accordée.

Les membres de la Commission d'agrément et de contrôle sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du président du Comité pour une durée de 3 ans renouvelable une fois. Chaque commissaire est chargé du contrôle de plusieurs organisations.

Les censeurs sont désormais appelés « contrôleurs », ce qui reflète mieux leur mission. Ils sont des personnalités indépendantes et bénévoles désignées, pour un mandat de 3 ans, par le Président du Comité auprès de chaque organisation pour veiller à ce que l'organisation respecte en permanence les règles de déontologie du Comité.

→ Le développement des échanges avec le public

Dans le droit fil de son nouvel objet social et construisant sur son enquête sur le phénomène de la confiance réalisée par TNS SOFRES en 2007, le Comité de la Charte a amplifié son action vers le grand public et les donateurs et a créé l'Observatoire de la Confiance. Cet Observatoire approfondira ses études et analyses sur les leviers de la confiance par le biais de sondages et forums Internet ou en s'associant à des études sur ces thèmes.

Les nombreux contacts pris depuis la réforme avec des représentants de l'Etat, du monde politique, des associations et fondations et des médias confirment que la crédibilité du Comité a été considérablement renforcée grâce à cette réforme du début 2008. Il est rare qu'un secteur d'activité crée lui-même un organisme d'agrément et de contrôle, qu'il le fasse évoluer au fil du temps vers toujours plus de rigueur pour lui donner, *in fine*, l'indépendance qui assure l'efficacité de sa mission. Il faut rendre hommage à celles des associations et fondations qui font appel à la générosité du public qui ont conduit cette évolution.

III- DEONTOLOGIE ET GROUPES DE TRAVAIL

Le Comité a poursuivi son travail normatif et de recherche sur la déontologie.

Il a entrepris tout un ensemble d'initiatives et de participations à divers groupes de réflexion qui lui permettent de jouer pleinement son rôle de force de proposition en matière de compte d'emploi des ressources et, plus généralement, d'informations financières mais également sur des sujets aussi importants que ceux de la rémunération des dirigeants élus, du pilotage et de la rémunération des agences de collecte et de l'optimisation de l'information du public et des donateurs.

3.1 – Table ronde et groupes de travail

3.1.1 L'optimisation de l'information du public et des donateurs

Lors de son Assemblée Générale du 20 mai 2008, le Comité de la Charte de Déontologie a organisé une table ronde sur le thème : « *Optimiser l'information du public et des donateurs : enjeux et contraintes »*.

Avec comme intervenants : Susan Liautaud, consultante internationale secteur à but non lucratif, Denis Metzger, président d'Action Contre la Faim, Stéphane Rozès, directeur général de CSA et maître de conférences à Sciences Politiques et Michel Soublin, président du Comité de la Charte.

Le débat était animé par Philippe-Henri Dutheil, avocat associé Ernst & Young et vice-président du Conseil National de la Vie Associative.

La synthèse est disponible sur le site Internet du Comité ou, sur demande, au secrétariat.

3.1.2 Compte d'emploi des ressources (CER) et informations financières

- A la suite de l'adoption du nouveau modèle de CER publié par le Comité en 2004, nous avons poursuivi sa campagne auprès des organisations membres pour imposer plus de clarté ainsi que la justification des affectations de frais généraux aux frais de missions sociales.
- Parallèlement, le Comité, représenté par Michel Vantalon, contrôleur du Comité et Commissaire aux comptes, a participé au groupe de travail du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Pour rappel, en application de l'article 8 de l'ordonnance du 28 juillet 2005, à partir des comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2006 (date d'entrée en vigueur des dispositions de l'ordonnance), le compte d'emploi annuel des ressources est intégré dans l'annexe comptable.

C'est donc bien l'ensemble des comptes annuels, comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe qui doit être certifié par le commissaire aux comptes.

Le compte d'emploi annuel des ressources fait donc désormais partie du périmètre de certification.

En vue de l'application de cette nouvelle obligation, le Comité de la Réglementation Comptable (CRC), après avis du Conseil National de la Comptabilité, a adopté un règlement relatif à l'élaboration du CER. L'arrêté portant homologation du règlement du CRC sur le compte d'emploi des ressources (CER) a été publié le 11 décembre 2008. Il est disponible sur le site Internet du Comité.

- Un groupe de travail du Comité composé de directeurs généraux, directeurs financiers, directeurs de la communication d'organisations ainsi que de contrôleurs du Comité s'est réuni à plusieurs reprises durant l'année. Les organisations présentes ont fait part de remarques ou suggestions utiles pour gérer la mise en

œuvre de cette norme et ses conséquences. Un résumé a été envoyé à toutes les organisations membres. Le groupe étudie l'intérêt d'une approche rénovée de la publication des rapports annuels pour fournir au public un compte rendu plus complet et non pas concentré sur le CER seul. Le groupe devrait publier des recommandations au cours du 2ème semestre 2009.

- Pour sensibiliser les administrateurs (présidents, trésoriers...) aux problèmes posés par cette nouvelle norme et aux décisions qu'ils devront prendre sur ce sujet, le Comité a organisé, à la demande de certains membres lors de la réunion d'échange avec les référents du 1er octobre, une réunion-débat sur le thème : « Rôle du Conseil d'administration concernant la Nouvelle Norme de Compte d'Emploi des Ressources (CER) », le mercredi 17 décembre 2008 à l'Institut Pasteur. Des recommandations à l'usage des conseils d'administration ont été présentées.

Sont intervenus notamment lors de cette réunion à laquelle étaient présents plus de 80 représentants des organisations agréées et du corps de contrôle :

- Michel Soublin : président du Comité,
- Alain Levrard : président du groupe de travail « *Associations et Fondations* » de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes,
- Michel Vantalon : contrôleur et représentant du Comité au groupe « Comptabilité » du CNVA.

Les supports visuels utilisés lors de la réunion figurent sur le site Internet du Comité.

3.2 – Les sujets de déontologie en cours d'étude

3.2.1 La Rémunération des dirigeants élus

La Charte impose que les administrateurs des organisations faisant appel à la générosité du public ne soient pas rémunérés au titre de leur fonction d'administrateur.

Compte tenu de l'évolution législative qui a admis, sous certaines conditions, une rémunération d'un ou de plusieurs des dirigeants élus d'associations ou de fondations, il a paru opportun au Comité de la Charte, dès le début 2006, de réexaminer si cette interdiction imposée par la Charte devait être maintenue.

Le Comité a souhaité, dans un premier temps, conduire une étude sur le sujet de la rémunération des dirigeants élus afin de partager avec les organisations agréées, mais également avec l'ensemble des donateurs, bénévoles, salariés ou sympathisants du monde associatif, un corpus d'arguments, pour ou contre ce dispositif. A cet effet, le Conseil de déontologie du Comité avait auditionné en 2007 un certain nombre de personnalités de quelques grandes associations françaises, agréées ou non, illustrant un échantillon de situations : président rémunéré et non rémunéré, ou encore souhaitant l'être pour pouvoir se consacrer davantage à sa fonction. La synthèse de cette étude a été rendue public en janvier 2008 et est accessible sur le site Internet du Comité.

Lors de sa réunion du 26 juin 2008, le Conseil d'administration du Comité a décidé, dans un second temps, de soumettre à l'ensemble des organisations membres pour avis et commentaires un projet de texte élaboré à la suite des diverses remarques faites, à partir de l'avis du Conseil de déontologie, par les membres de la Commission d'agrément et de surveillance et du Conseil d'administration.

À la suite de cette consultation qui s'est terminée le 31 octobre et après examen des réponses qui montre la complexité du sujet et une diversité des positions, le Conseil d'administration organise une réunion

¹ Pour rappel, le Conseil de Déontologie était composé de Mme Claude Albert, M. Jean-Pierre Bader, M. Bernard Bougon, M. Alain Caillé, Mme Laurence Caramel, M. Pascal Castres Saint-Martin, M. Didier Cherpitel, M. Daniel Lebègue, M. Philippe Ryfman. Avec la réforme adoptée en février 2008, ce Conseil de Déontologie, n'ayant plus lieu d'être, a été supprimé.

d'échanges et de débats avec l'ensemble des organisations agréées dans le courant du premier trimestre 2009 avant de procéder à une éventuelle modification de ses textes déontologiques.

3.2.2 Le pilotage et la rémunération des agences de collecte

Les textes du Comité interdisent actuellement « toute rémunération des prestataires assise sur les produits de la collecte ». Un certain nombre d'acteurs du secteur associatif dont France générosités et l'Association Française des Fundraisers (AFF) ont saisi le Comité sur le sujet après avoir constaté que la multiplication des acteurs (Fondation de Coopération Scientifique, Fondations d'Universités, collecteurs étrangers...) et des modes de collecte (par Internet, collecte de rue..) générait une remise en question de la règle de non rémunération au pourcentage de la collecte.

Le Comité a également constaté, à l'occasion du questionnaire sur les Textes d'Application de la Charte (TAC) que cette règle n'était pas toujours respectée par quelques membres.

À la suite de la décision du Conseil d'administration de se saisir de la question du pilotage et de la rémunération des agences de collecte, une mission d'étude pilotée par Claude Thélot, administrateur, accompagné de Frédéric Salas, a mené, au quatrième trimestre 2008, des auditions d'administrateurs, directeurs généraux et directeurs de la collecte d'organisations membres ainsi que d'agences de collecte et d'experts et a organisé un séminaire interne réunissant des membres du Conseil d'administration et de la Commission d'agrément et de contrôle, le 24 novembre, pour échanger sur le sujet.

Cette mission devrait rendre public son rapport d'ici la fin du premier trimestre 2009 afin que le Conseil d'administration du Comité puisse prendre une décision dans le courant du premier semestre 2009, après échanges avec les organisations membres et les différents acteurs du secteur.

3.3 – Une nouvelle version des Textes d'Application de la Charte du Comité (TAC)

La nouvelle version, simplifiée, des Textes d'Application de la Charte (TAC) a été approuvée par le Conseil d'administration lors de sa séance du 26 juin 2008. Ces textes sont applicables aux organisations dans cette nouvelle rédaction et ont été, à nouveau, rendus publics.

Pour rappel, les textes déontologiques du Comité sont de trois ordres :

- la Charte,
- les Textes d'Application de la Charte (TAC) qui la complètent et l'explicitent. Ils s'imposent aux membres au même titre que la Charte,
- les Recommandations, dont l'application n'est pas obligatoire, comme leur nom l'indique.

Les TAC avaient foisonné dans les dernières années et avaient fini par couvrir 57 pages qui comprenaient aussi bien des règles réellement spécifiques du Comité que des considérations générales, conseils ou recommandations ainsi que des reprises partielles de textes législatifs et réglementaires. En 2006, le Comité a « distillé » ces textes pour n'en conserver que les règles spécifiques du Comité. Le volume s'est trouvé réduit à 14 pages plus le texte sur le Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui devra de toute manière être adapté à la norme récente du Comité de Réglementation Comptable.

Ces textes ont été adoptés par le Conseil d'administration du Comité le 15 février 2007 et ont fait l'objet, durant l'année 2007, d'une revue menée par les contrôleurs pour en constater soit l'application, soit le non respect de certains d'entre eux ainsi que les raisons des écarts éventuels.

Cette nouvelle version des TAC, expurgée et plus opérationnelle, n'ajoute pas d'obligations supplémentaires ni n'en supprime. Elle a été adoptée par le Conseil d'administration du 26 juin 2008, après avis de la Commission d'agrément et de contrôle.

Les TAC sont publics et figurent désormais sur le site Internet du Comité.

IV – COMMUNICATION ET RELATIONS EXTERIEURES

4.1 – Communication externe

Les résultats en matière de retombées média sont en croissance par rapport à 2007, quoique toujours modestes au regard de nos ambitions. On constate une forte augmentation des citations sur Internet ainsi que quelques passages télévision et radio.

A noter une fréquentation du site Internet du Comité qui a près de quadruplé en quatre ans pour passer de 42 418 visites pour 2004 à 162 281 pour 2008, soit une moyenne de **13 523 visites par mois**. La hausse étant ralentie en 2008.

Dans une optique d'amélioration du site Internet du Comité, une rubrique spécifique a été créée au mois de décembre afin de recueillir l'avis et les opinions des donateurs et du public sur la forme et le contenu de celui-ci.

4.2 - Observatoire de la Confiance dans les organisations faisant appel à la générosité du public : résultats de la deuxième étude réalisée par TNS SOFRES

Les Français et la confiance dans les organisations qui font appel à la générosité du public : résultats et principaux enseignements de la deuxième vague de l'Observatoire de la Confiance du Comité de la Charte.

Lancé pour la première fois en septembre 2007, le Baromètre de la Confiance s'intéresse aux associations et fondations qui font appel à la générosité du public et qui, certes, représentent un nombre modeste d'organisations mais accomplissent des missions d'intérêt général au plan tant national qu'international ; ce qui fait d'elles des acteurs majeurs de la société qu'elles contribuent à animer et à humaniser.

Pour cette seconde vague, le Baromètre de la Confiance :

- renouvelle l'interrogation du grand public sur certains indicateurs clés, d'une part (niveaux de confiance, attentes du grand public) ;
- approfondit, d'autre part, ce qui est apparu en 2007 comme un des leviers stratégiques de la confiance : la transparence financière et, plus globalement, l'information perçue et attendue par le grand public afin de susciter et de nourrir sa confiance vis-à-vis des associations et fondations.

Les principaux enseignements de l'enquête :

- 1. La confiance accordée aux associations et fondations faisant appel à la générosité reste stable, par rapport à la première vague du Baromètre, avec un peu plus de la moitié des Français qui déclarent avoir confiance; un score plutôt positif si l'on considère le schéma actuel d'augmentation des tensions dont d'autres indicateurs de l'étude témoignent:
 - a. le sentiment d'une moins bonne information (31% se disent « bien informés » par les associations et fondations, un score en recul de 6 points par rapport à 2007),
 - b. le recul du don d'argent (49% de donateurs, un score qui enregistre une baisse de 4 points), notamment auprès des actifs, âgés de 25 à 49 ans.

- 2. Au cœur de l'interrogation cette année, la transparence financière. Sur l'idée fondatrice mais classique de « où va l'argent », les Français expriment 3 idées :
- Quel circuit empruntent les dons...
- A quoi ils servent...
- Et comment on m'en rend compte...

Un mot répond particulièrement bien à ces attentes : « **traçabilité** ». Introduit cette année au cœur des problématiques de la générosité, il se révèle bien adapté et porteur d'un univers positif. Il permet ainsi à plus de la moitié des Français d'expliquer ce qu'ils entendent par transparence financière (et sans doute aussi ce qu'ils en attendent).

La transparence financière ne doit donc pas se limiter à la clarté des comptes... Ce que les Français attendent, c'est la traçabilité des dons et des exemples de réalisations concrètes, à partir desquels ils pourront construire leur propre ressenti.

3. Dernier enseignement de l'Observatoire de la Confiance : Internet est encore un media en devenir pour les associations et fondations.

Ce qu'attendent les Français, les sujets qu'ils jugent importants sans pour autant se sentir toujours bien informés, se regroupent sous l'idée de traçabilité du don... mais comment les toucher ? Comment les convaincre ?

- En théorie, les sites Internet des associations et fondations se tiennent au 1er rang des moyens d'information sur les associations et fondations... mais dans les faits, l'information reste passive, construite au fil de l'eau. C'est avant tout l'information transmise par les médias et par la bouche-à-oreille entre proches et amis qui jouent.
- Seuls 19% des Français consultent au moins de temps en temps des sites d'associations et fondations, des sites jugés clairs et utiles mais manquant encore d'attractivité.
- Enfin, parmi les supports d'information émis par les associations et fondations faisant appel à la générosité du public, le rapport annuel sous forme d'un lourd volume est peu plébiscité. En effet, c'est moins l'information qui intéresse les Français que sa disponibilité. Cette année, cette donnée se confirme de manière plus précise : ils cherchent un accès rapide et facile, voire condensé... sur les sujets qui les intéressent.

Les résultats détaillés du sondage sont accessibles via le site Internet du Comité : www.comitecharte.org

4.3 – Relations extérieures

Le Comité a continué à faire connaître son action ainsi que sa position sur certains sujets tels que ceux des contrôles et de la transparence auprès des pouvoirs publics.

A titre d'exemple, les représentants du Comité ont été auditionnés par Monsieur Jean-Louis Langlais dans le cadre de sa mission d'étude sur la vie associative ainsi qu'à deux reprises par la mission du député Pierre Morange.

→ Afin de développer la compréhension de l'intérêt et de la valeur de l'agrément pour le public, des contacts réguliers sont pris avec le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C), la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), le Conseil National de la Vie Associative (CNVA), la

Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA), Coordination Sud, France générosités, l'Institut du Mécénat de Solidarité (IMS Entreprendre pour la cité), Admical, et l'Autorité de la Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP, ex-Bureau de la Vérification de la Publicité (BVP)...

→ L'Institut Français des Administrateurs (IFA) : la gouvernance des associations et fondations

24 octobre 2008 – L'Institut Français des Administrateurs (IFA) a publié aux éditions Eyrolles un ouvrage sur le thème de « *La gouvernance des associations et fondations* », rendu public lors d'une conférence de presse à laquelle participaient notamment Daniel Lebègue, président de l'IFA, Hugues Sibille, directeur au crédit coopératif, Michel Soublin, président du Comité de la Charte et Jacques Raynaud, Président de l'ARC. Le Comité de la Charte a activement participé au groupe de travail de l'IFA qui avait, dans un premier temps, publié une brochure intitulée « *La gouvernance dans les grandes associations et fondations – Évaluer son Conseil d'Administration* ».

À noter, dans cet ouvrage, une prise de position de Michel Soublin, à titre personnel, sur « *l'administrateur* "indépendant" dans les grandes associations d'intérêt général : une contradiction féconde ».

→ L'Institut Montaigne : des propositions pour renforcer la confiance des donateurs

L'Institut Montaigne, laboratoire d'idées – think tank – indépendant créé fin 2000 par Claude Bébéar, a publié en novembre 2008 son rapport sur le thème « Engager le citoyen dans la vie associative ». Dix propositions ont été formulées pour accélérer le développement du bénévolat et renforcer la confiance des donateurs dont la proposition n°2 préconise de « renforcer la reconnaissance du Comité de la Charte en faisant en sorte que les quelques 200 très grandes associations et fondations qui font appel à la générosité du public soient, sur une base volontaire, contrôlées tous les ans par le Comité de la Charte ». Pour en savoir plus : www.institutmontaigne.org.

→ International Committee on Fundraising Organisations (ICFO)

Pour mémoire, l'ICFO est une organisation internationale qui regroupe des institutions qui, en Europe, aux Etats-Unis, au Canada et, désormais, à Taïwan, ont pour vocation d'attribuer un *label* aux organisations sans but lucratif qui font appel à la générosité du public pour financer tout ou partie de leurs actions.

L'ICFO a été créé en 1958 et ses statuts actuels ont été adoptés en 1989. De droit néerlandais, l'ICFO est enregistré au Conseil de l'Europe sous forme d'une organisation non-gouvernementale avec statut consultatif. Ses bureaux et son Secrétariat général sont à Berlin. Le Comité de la Charte est membre de cette organisation depuis 1991, représenté au Conseil d'administration de 2002 à 2008 par André de Montalembert, dont le mandat de vice-président a pris fin avec l'Assemblée générale de mai 2008.

L'ICFO regroupe aujourd'hui les organisations de 13 pays : Allemagne, Autriche, Canada, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Taïwan, Suède et Suisse. Son objet statutaire est le suivant :

« Pour permettre aux donateurs d'avoir confiance dans le fait que les dons sont bien utilisés pour les buts pour lesquels ils sont faits, la mission de l'ICFO sera :

- promouvoir la transparence et l'honnêteté des activités des organisations caritatives nongouvernementales faisant appel à la générosité du public, dans l'Union Européenne et dans d'autres parties du monde ;
- rassembler de l'information parmi les membres ou autres sources, et échanger cette information parmi les membres ;
- élaborer des standards pour des organisations caritatives non-gouvernementales agissant au plan international. »

L'année 2008 a marqué les 50 ans de l'organisation, célébrés à l'occasion de son Assemblée générale qui s'est tenue les 15, 16 et 17 mai 2008 à Berlin. Le Comité était représenté à cette Assemblée par son vice-président, Edith Archambault, qui était accompagnée d'André de Montalembert.

Pour la première fois, l'ICFO s'ouvrait officiellement sur le monde asiatique avec la présence de deux délégations, respectivement de Taïwan (dont la candidature à l'ICFO a été admise dès 2008) et de Chine continentale.

La tenue de l'Assemblée générale proprement dite était précédée d'un colloque sur le thème « **Engaging donor's trust** » (littéralement : « *Permettre au donateur de donner en confiance* »). Il s'agissait d'entendre les points de vue d'universitaires et de praticiens de la déontologie associative, en particulier Diana Aviv, présidente/CEO d'Independent Sector (USA) et Helmut Anheier, professeur de sociologie aux universités de Heidelberg et de UCLA (USA). Les exposés portaient essentiellement sur les thèmes des avantages et inconvénients respectifs de l'auto-contrôle, de la surveillance indépendante et de la réglementation publique.

Niels Dabelstein, de l'Institut danois d'études internationales, présentait un système - qu'il a construit pour la Commission européenne - d'évaluation de la qualité et de la transparence des ONG (système qu'il a appliqué, profitant de l'occasion du colloque, aux sites web des membres de l'ICFO...)

Une table ronde réunissant, outre Diana Aviv et Helmut Anheier précédement cités, Andreas Ortmann (Université Charles, Prague) et Martina Ziegerer (ZEWO, Suisse) a conclu le colloque, notamment en illustrant d'exemples les thèmes abordés.

→ Interventions publiques et colloques

Les représentants du Comité sont intervenus en 2008 dans un certain nombre de colloques et de réunions publiques organisés par :

- l'Université du Management Associatif (UMA), conférence à l'Ecole des Mines le 31 janvier sur le thème de la gouvernance associative ;
- le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) à un colloque du CNAM sur le sujet de l'accréditation, le 16 février ;
- le **Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale (CJDES)** sur le thème de la gouvernance le 28 février ;
- l'**ADEMA** avec trois interventions du Comité dans le cadre de l'Université du Management Associatif (UMA) les 19 février, 2 juillet et 20 novembre ;
- l'**Ordre des Experts Comptables** le 27 mai 2008 sur le thème « *L'avis 2008-08 et son nouveau CER répond-il aux besoins des donateurs ? »* ;
- le **Forum national des associations** du 30 octobre 2008 au Palais des Congrès à une conférence sur le thème « *Au-delà de la communication financière comment sécuriser les informations transmises aux donateurs* » :
- le **Centre d'Etude et de Prospective Stratégique (CEPS)** : le 26 novembre, participation avec Renaud Colombier, directeur de Coordination Sud, à un dîner-débat sur le thème " Faut-il et de quelle manière évaluer et certifier l'efficacité de l'action d'une ONG ? Transparence, corruption, prosélytisme... L'intérêt d'un label du type « Norme ISO » : les risques et avantages d'un contrôle extérieur ?" :
- l'Institut Français des Administrateurs (IFA) « Grandes Ecoles » en association avec RMS-Network, l'association des diplômés de Reims Management School autour du thème « La Gouvernance des Associations et des Fondations », le 27 novembre ;
- France générosités pour sa Troisième journée des générosités, le 3 décembre 2008.

Ces tribunes sont l'occasion de rappeler non seulement l'impératif de redevabilité mais aussi l'originalité et l'efficacité du travail mené par le Comité et son corps de contrôle et les exigences auxquelles les associations et fondations agréées acceptent volontairement de se soumettre pour que le public puisse donner en confiance.

→ Relations avec les donateurs et le public

Outre les études menées par l'Observatoire de la Confiance dans les organisations faisant appel à la générosité du public qui s'efforcent chaque année de mieux connaître les opinions et attentes du grand public et des donateurs sur les questions de transparence, de contrôle et d'information, le Comité est régulièrement interrogé directement par des donateurs et des personnes en recherche d'informations.

Une grande majorité d'entre eux souhaite connaître la liste des organisations agréées afin de déterminer leurs choix de dons. Rappelons que la liste des organisations agréées est celle qui figure sur le site Internet du Comité. D'autres manifestent leur souhait de ne plus être sollicités par des appels de collecte, demandent des informations sur des organisations agréées ou non, ou bien font part de litiges... Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi par les contrôleurs.

De même, dans une optique d'amélioration de l'information délivrée par le Comité, une rubrique spécifique du site Internet du Comité a été créée au mois de décembre afin de recueillir l'avis et les opinions des donateurs et du public sur la forme et le contenu de celui-ci.

4.4 – Candidatures à l'agrément du Comité

Comme chaque année, le Comité a été contacté par plusieurs associations et fondations afin d'étudier la possibilité d'être agréées. Seule une minorité d'entre elles satisfaisaient aux conditions préalables à l'examen de leur candidature, notamment en ce qui concerne :

- le critère plancher de 500 K€ de produits d'appel à la générosité du public ;
- les deux années d'existence, notamment pour des Fondations de Coopération Scientifiques nouvellement créées ;
- l'obligation pour la structure centrale d'une organisation dite « complexe » de garantir le respect de la Charte par l'ensemble des structures affiliées. Ceci afin d'éviter les confusions de nom et que des composantes de ces organisations se prévalent de l'agrément alors qu'elles ne respectent pas la Charte :
- à noter également, le cas d'organisations rémunérant leur président. Pour rappel, à ce jour, les textes déontologiques du Comité n'autorisent pas la rémunération d'administrateurs.

Courant 2008, les candidatures de 6 organisations ont été acceptées par le Conseil d'administration du Comité et ont été transmises à la Commission d'agrément et de contrôle pour examen.

On constate un allongement des délais mis par les organisations nouvellement candidates pour satisfaire aux exigences du contrôle et obtenir l'agrément. On peut craindre que ceci reflète des processus administratifs et de contrôle interne insuffisants aujourd'hui chez elles.

Ce phénomène met en valeur l'importance de l'effort fait en continu par celles qui bénéficient de l'agrément. L'obtention de l'agrément du Comité de la Charte impose bien la soumission à un niveau d'exigence élevé et le conserver, est le signe d'un effort constant de respect de bonnes pratiques en matière de fonctionnement, de gestion, de communication et de transparence financière.

V- LE FONCTIONNEMENT DU COMITE ET SA GOUVERNANCE

5.1 – Assemblées générales

5.1.1 Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 13 février 2008

Des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du Comité se sont tenues le 13 février 2008. Elles ont rassemblé 55 organisations présentes ou représentées. Les nouveaux statuts ont été adoptés et l'Assemblée générale ordinaire a élu les membres du nouveau Conseil d'administration.

5.1.2 Assemblée générale ordinaire du 20 mai 2008

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 20 mai 2008. Elle a rassemblé 40 organisations sur 56 et 5 personnalités qualifiées sur 7. L'ensemble des résolutions à l'ordre du jour, y compris l'adoption des rapports d'usage ont été adoptées.

La deuxième partie de l'Assemblée générale a été consacrée à une table ronde organisée sur le thème « Optimiser l'information du public et des donateurs : enjeux et contraintes » (cf. § 3.1.1)

5.1.3 Réunion statutaire des contrôleurs, commissaires et bénévoles

Le 22 septembre au matin la réunion annuelle statutaire des contrôleurs et membres de la Commission d'agrément et de contrôle a rassemblé **45** participants.

5.2 – Le Conseil d'administration

5.2.1 Composition

Pour rappel, l'Assemblée générale ordinaire du 13 février 2008 a élu comme administrateurs :

Collège des personnalités qualifiées

Edith Archambault (vice-présidente): Professeur émérite de l'Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne, auteur du livre « *Le secteur sans but lucratif, associations et fondations en France* », primé par l'Académie des sciences morales et politiques.

Patrick Baquin : Directeur du département du développement économique et de l'économie sociale de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Anne Chanon : Directrice-Générale adjointe de l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité, en charge de la déontologie et des affaires extérieures.

Jean-Pierre Duport : Administrateur sortant du Comité de la Charte, Préfet de région honoraire

Philippe Rollier : Administrateur sortant du Comité de la Charte. Durant 6 années, Président de Lafarge North America, Directeur général adjoint du Groupe Lafarge. Administrateur de sociétés.

Michel Soublin (président) : Administrateur sortant du Comité de la Charte. De 1973 à juillet 2007, il a occupé divers postes de direction générale, de contrôle de gestion et celui de trésorier de Schlumberger Limited.

Claude Thélot : Conseiller-maître honoraire à la Cour des Comptes, Président de la Commission du débat national sur l'avenir de l'école en 2004.

Collège des organisations agréées

- Association Petits Princes, représentée par Michel Fleury
- Association pour la Recherche sur le Cancer, représentée par Axelle Davezac
- Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement, représenté par Martial Lesay
- Les Restaurants du Coeur, représentés par François Danré
- Le Secours Catholique, représenté par Pierre Levené
- SOS Villages d'Enfants, représentés par Gilles Paillard

Les administrateurs sortants en 2009, désignés suivant les modalités adoptées le 13 février 2008 sont : personnalités qualifiées, Jean-Pierre Duport et Claude Thélot (renouvelables), et Secours Catholique (non renouvelable) et Association pour la Recherche sur le Cancer (renouvelable).

■ Les Comités internes du CA

Lors de sa première réunion du 31 mars, le Conseil d'administration « nouvelle formule » a créé trois comités internes. Ces comités ont pour mission d'étudier les sujets proposés au CA et de lui faire des recommandations.

→ Comité de nomination et de gouvernance

Présidé par Edith Archambault accompagnée de Jean-Pierre Duport, Michel Fleury et Philippe Rollier, sa mission est de rechercher de nouveaux candidats comme Personnalités Qualifiées et de s'assurer que la gouvernance du Comité reste toujours à la pointe des bonnes pratiques.

Comme évoqué lors de l'Assemblée générale extraordinaire, les organisations membres qui le souhaitent peuvent faire parvenir au secrétariat du Comité leurs suggestions en matière de candidats personnalités qualifiées.

→ Comité de déontologie

Sa mission est d'étudier les évolutions nécessaires des règles déontologiques et de proposer aussi bien les processus d'élaboration que les règles elles-mêmes à adopter.

Ce Comité est présidé par Pierre Levené avec Anne Chanon, Martial Lesay, Gilles Paillard et Michel Soublin.

→ Comité de liaison avec la Commission d'agrément et de contrôle

La mission de ce comité, présidé par Claude Thélot accompagné de Patrick Baquin, Axelle Davezac, François Danré et Michel Soublin, est d'assurer l'interface avec le corps de contrôle et l'information du Conseil d'administration sur les méthodes de contrôle et leur application.

Ces Comités se réunissent à la diligence de leur président.

5.2.2 Réunions du Conseil

En 2008, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois. Le Conseil d'administration a pris acte des décisions de la Commission d'agrément et de contrôle et traité de nombreux autres sujets liés, par exemple, aux règles de déontologie, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Comité et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 83% avec au minimum les 2/3 des membres présents à chaque Conseil.

Chaque administrateur a assisté à au moins 63% de réunions, à l'exception d'un administrateur en raison de circonstances particulières admises par le Conseil.

5.3 – Les ressources humaines

5.3.1 Contribution des bénévoles

Après un premier recensement effectué pour l'année 2005 et pour donner une image plus fidèle du Comité, le recensement du temps consacré par les bénévoles à leur mission est aujourd'hui régulièrement réactualisé. Rappelons que ces bénévoles sont essentiellement les contrôleurs et commissaires auxquels s'ajoutent quelques autres dont l'activité est plus spécialisée ainsi que le président du Comité et les administrateurs. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des bénévoles et 58 réponses ont été reçues. Le temps de travail qui en ressort s'élève à 1648 jours (contre 1516 en 2007) représentant environ 9 personnes équivalent temps plein

5.3.2 Equipe salariée

L'équipe salariée est composée de 4 personnes : Cyrille Cohas-Bogey, directeur, André de Montalembert, directeur contrôles, Nadia Bensalem et Christine Berlincourt, assistantes. Au 1^{er} septembre 2008, Fabrice de Laval a rejoint l'équipe au titre de directeur contrôles pour prendre la succession de André de Montalembert qui est parti en retraite à la fin du mois de décembre 2008.

VI - EXTRAIT DES COMPTES DU COMITE (1)

BILAN au 31 décembre 2008

	. CONTR		Exercice N clos le 31/12/2008				
	ACTIF	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net		
	Immobilisations incorporelles :	32 218,31	30 859,77	1 358,54	4 457,53		
	Frais d'établissement Frais de recherche et de développement Logiciels, droits & valeurs similaires Autres Immobilisations incorporelles en cours	32 218,31	30 859,77	1 358,54	4 457,53		
	Immobilisations corporelles : Terrains	29 697,21	26 369,63	3 327,58	6 262,83		
ACTIF IMMOBILISE	Constructions Installations techniques, matériels et outillage industriels Autres Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	0,00 29 697,21	0,00 26 369,63	0,00 3 327,58			
ACTI	Immobilisations financières (1) Participations Créances rattachées à des participations Titres immobilisés de la dotation Autres titres immobilisés	5 805,43	0,00	5 805,43	5 699,19		
	Prêts Autres créances immobilisées	5 805,43		5 805,43	5 699,19		
	TOTAL I	67 720,95	57 229,40	10 491,55	16 419,55		
	Stocks et en-cours : Matières premières et autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00		
LANT	Autres						
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes Créances (2) : Créances usagers et comptes rattachés Autres	0,00 1 956,03 1 956,03	0,00	0,00 1 956,03 0,00 1 956,03	200,00 15 000,00 0,00 15 000,00		
< −	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	271 682,86		271 682,86	270 257,30		
S DE	Charges constatées d'avance (2)	1 737,45		1 737,45	1 634,14		
ES DE USATI	TOTAL II	275 376,34	0,00	275 376,34	287 091,44		
COMPTE REGULARI N	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	343 097,29	57 229,40	285 867,89	303 510,99		
(1) Dont à mo (2) Dont à plu							
(a) A ventiler,	le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part		I				
ENGAGEMENTS RECUS							
Legs net à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents							
- autorisés par	l'organisme de tutelle						
Dons en nature	restant à vendre						

⁽¹⁾ L'intégralité du rapport financier et du rapport des commissaires aux comptes est disponible sur demande au Comité de la Charte

BILAN au 31 décembre 2008

		Euganiaa Ni alaa	Exercice N-1 clos
	PASSIF (avant répartition)	le 31/12/2008	le 31/12/2007
FONDS ASSOCIATIFS (*)	Fonds propres Fonds associatifs sans droit de reprise Ecarts de réévaluation Réserves Report à nouveau (a) Résultat de l'exercice (b) Résultat en instance d'affectation Autres fonds associatifs Fonds associatifs avec droit de reprise: - Apports - Legs et donations - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a) Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat)	237 024,39 -3 669,66	197 146,81 39 877,58
	TOTAL I	233 354,73	237 024,39
PROVISIO NS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges	0,00	14 135,80
FONDS	Fonds dédiés : - Sur subventions de fonctionnement - Sur autres ressources	0,00	
	TOTAL II	0,00	20 857,18
DETTES(1)(d)	Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commande en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c) Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	51 727,16 786,00 0,00	
SDE	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL III	52 513,16	45 629,42
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	285 867,89	303 510,99
(1) Droit à plu			
Dont à moins	d'un an ours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	1	
(a) Montant er (b) Montant er (c) Dettes sur (d) A l'excepti	ntre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés. Intre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit. Intre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit. Intre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit. Intre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit s'entre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit s'entre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit s'entre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit. Intre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit. Intre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit. Intre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit. Intre paranthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit.		
ENGAGEMEN			
Legs net à réalis	ser : les organes statutairement compétents	1	
	l'organisme de tutelle	1	
Dons en nature			

^{*} Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Fonds associatifs" et la rubrique "Provisions pour risques & Charges", avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées, ...). Un total 1 bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence

Réel 2008 - Budget 2009

CHARGES	REEL 2007	BP 2008	REEL 2008	BP 2009	PRODUITS	REEL 2007	BP 2008	REEL 2008	BP 2009
Achats	50 118	45 600	38 066	38 600	Ventes produits finis,	0	0	0	0
Achats d'études et des prestations de services	39 301	35 000	28 001	28 000	Marchandises				
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 420	2 400	2 500		Prestations de service				
Fournitures d'entretien et de petit équipement	587	600	509	600	Produits des activités annexes				
Fournitures administratives	4 346	4 100	3 629	4 000	Subventions d'exploitation	82 261	70 000	77 341	130 000
Photocopie	3 464	3 500	3 427	3 500	Etat :				
·					DIES				
Services extérieurs	59 554	46 950	49 124	48 250	FONJEP	7 261		7 341	
Locations mobilières et immobilières	47 466	35 800	37 167	36 200	Mjsva	60 000	60 000	60 000	60 000
Entretien et réparation	6 284	5 700	7 546	6 600					
Assurances	1 120	1 150	887	1 150					
Documentation	2 434	2 000	944	2 000	Autres				
Abonnement (internet)	2 250	2 300	2 580	2 300	CNCC	15 000	10 000	10 000	10 000
Autres services extérieurs	69 061	62 300	64 654	71 910	Autres subventions				60 000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	36 833	36 000	38 968	36 000					
Frais d'actes	265	300	321	300					
Publicité Insertions	1 196	1 000	2 487	2 000					
Catalogues et Imprimés	4 413	3 000	2 129	2 500					
Déplacements, missions et réceptions	14 910	14 200	12 273	14 000					
Frais postaux et de télécommunication	3 964	4 000	5 389	4 200					
Services bancaires	109	100	47	110					
Cotisations versées	2 895	2 400	1 841	1 500					
Reprographie (FADORA)	968	1 000	946	1 000					
Frais colloque / séminaire	207	300	253	300					
Déménagement	3 302								
Colloque / 20 ans du Comité				10 000					
Impôts et taxes	17 975	18 019	25 910	18 697					
Impôts et taxes sur rémunération	17 854	17 200	21 684	16 777					
Autres impôts et taxes	121	819	4 226	1 920					
Charges de personnel	260 940	297 000	315 552	353 367					
Rémunération du personnel	166 662	201 000	205 215	234 661					
Charges sociales	89 923	90 000	110 337	118 706					
PEE	4 355	6 000							
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	Autres produits gestion	385 355	389 240	389 515	399 000
Redevance marque		Ī			Cotisations	385 355	389 240	389 515	399 000
Perte sur créances					- Autres	0			
Charges financières					Produits financiers	9 164	9 908	8 337	8 000
Charges exceptionnelles	1 928	0	2 751	0	Produits exceptionnels	316	0	1 805	0
Charges sur exercices anterieurs	1 928	-		_	Sur opérations de gestion	316	-	94	_
g			2 751		Sur exercices antérieurs			1 711	
Dotations amortiss, provis, et engagts	45 622	6 000	E 467	6 000	Reprise provis/fonds dédiés	27.000	6 724	20.957	
	15 632	6 000 6 000	5 467			37 988	6 721	20 857 6 721	
Dotations aux amortissements	8 433	6 000	5 467	6 000	MJSVA 2006/07/08	37 988	6 721	6 721 14 136	
Dotations pour risques et charges Fonds dédiés	478 6 721				Reprise Prov. Retraite			14 136	
TOTAL DES CHARGES	475 208	475 869	501 524	536 824	TOTAL DES PRODUITS	515 084	475 869	497 855	537 000
EXCEDENT	39 877		55. 524		DEFICIT	2.2 004	5 300	3 669	22. 000
TOTAL GENERAL	515 084	475 869	501 524		TOTAL GENERAL	515 084	475 869	501 524	537 000

ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL

Annexe 1 Les organisations agréées par le Comité de la Charte au 31 décembre 2008

Les organisations agréées par le Comité de la Charte

31 décembre 2008

Action contre la Faim Fondation Hôpitaux de Paris- Hôpitaux de France

A chacun son Everest Fondation pour la Recherche Médicale

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture Foyer de Cachan

Agronomes et Vétérinaires sans Frontières Frères des Hommes

Aide et Action Gefluc (Féderation nationale des groupements des

Amnesty International (section française) entreprises françaises et monégasques dans la lutte contre le cancer – Fegefluc)

Association des Paralysés de France Habitat et Humanisme

Association les Petits Frères des Pauvres

Handicap International

Association Française des Sclérosés en Plaques

(NA ESER).

Institut Pasteur

(NAFSEP)

Défavorisés

Fondation de France

Association Petits Princes Jeunesse au Plein Air

Association pour la Recherche sur le Cancer Ligue Nationale contre le Cancer

Association Valentin Hauÿ au Service des Aveugles et des Malvoyants

Médecins du Monde

Bureau International Catholique de l'Enfance
Oeuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers

Care France Ordre de Malte

Centre Français de Protection de l'Enfance Organisation pour la Prévention de la Cécité

Chaîne de l'Espoir (La) Orphéopolis

Cimade Partage

Comité Catholique contre la Faim et pour le Restaurants du Coeur - Relais du Coeur Développement

Comité Français pour la Solidarité Internationale

Secours Catholique

Secours Populaire

Comité Perce-Neige Société Nationale de Sauvetage en Mer

Croix-Rouge Française

Sol en Si

SOS Villages d'Enfants

SOS Sahel International France

Fondation Abbé Pierre pour le Logement des

Fondation ATD Quart-Monde Terre des Hommes France

Fondation d'Auteuil

Un Enfant par la Main

Unicef France

Fondation de l'Avenir

Vaincre la Mucoviscidose

Fondation des Petits Frères des Pauvres

Délégation Catholique pour la Coopération